Envoyé en préfecture le 22/11/2018
Reçu en préfecture le 22/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_234-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-234 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018
L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/11/2018
Reçu en préfecture le 22/11/2018
Affiché le 2018-11-234 - 212
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_234-DE

FINANCES ET FISCALITE

PRODUCTION DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU BAILLEUR SOCIAL GIRONDE HABITAT

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 portant sur la modification des compétences de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu la délibération n°2018-07-159 en date du 3 juillet 2018 procédant à l'arrêt du projet de PLH 2018-2023 ;

Vu la demande de subvention effectuée par Gironde Habitat en date du 17 juillet 2018 relative à deux projets de productions locatives sociales : construction d'un ensemble immobilier de 40 logements locatifs aidés situés à Izon, place du Pin et opération de réhabilitation de 4 logements collectifs dans l'ancien presbytère à Vayres ;

Considérant l'engagement de l'ex Communauté des communes du Sud Libournais à soutenir des projets de productions locatives sociales ;

Considérant l'inscription dans le budget 2016 de l'ex Communauté des communes du Sud Libournais de crédits budgétaires à cet effet ;

Considérant que ces deux projets contribuent à soutenir l'effort de production de logements locatifs sociaux, particulièrement sur les communes en déficit SRU ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 6 novembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement au bailleur social Gironde Habitat d'un montant de 220 000 € concernant la production de 44 logements locatifs sociaux sur son territoire (communes de Izon et Vayres) ;

- de dire que les crédits nécessaires au financement de ces opérations sont inscrits sur le budget 2018 chapitre 204 – compte 204182 – fonction 70 ;

- de dire que les modalités de versement de la subvention d'équipement seront les suivantes : versement en une seule fois sur production des documents suivants :
1-/ plan de financement des deux opérations H.T. certifiés par Gironde Habitat;
2-/ attestations certifiées par Gironde Habitat du commencement des travaux pour chaque opération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 22 novembre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,

Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 21/11/2018
Reçu en préfecture le 21/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_235_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-235 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018
L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/11/2018
Reçu en préfecture le 21/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_235_2-DE

FINANCES ET FISCALITE
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE MARANSIN – 2/2
FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION - AVENANT N°1

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-Présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 V ;

Vu la compétence de La Cali relative aux équipements de santé pluridisciplinaire et à l'attractivité médicale,

Vu la délibération n°2017-11-286 en date du 17 novembre 2017 et la convention relative au versement d'un fonds de concours d'un montant de 110 000 € pour les travaux de construction de la Maison de santé pluridisciplinaire de Maransin,

Considérant la nécessité de prolonger la durée de la convention et de revoir les modalités de versement de ce fonds de concours comme suit :

- versement d'un acompte de 80 % du montant du fonds de concours à la commune par production de l'attribution du marché de travaux ;

- le solde sera versé à l'achèvement du projet au vu d'un état récapitulatif des dépenses reflétant les factures acquittées par la Commune, visé par le Maire et le Receveur municipal.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 5 novembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet d'avenant n°1 à la convention relative au versement du fonds de concours à la commune de Maransin ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant n°1.

Imputation budgétaire : chapitre 204 – compte 2041412 - service gestionnaire VILL0 - fonction 020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 21/11/2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_236-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-236 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018
L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_236-DE

FINANCES ET FISCALITE
PÔLE FESTIF ET CULTUREL AU DOMAINE DE BÔMALE DE SAINT DENIS DE PILE : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-Présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI qui dispose que «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.» ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1111-10 qui dispose que «toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet» ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 portant sur la modification des compétences de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire le 14 décembre 2017 qui prévoit un engagement de La Cali envers les communes via une enveloppe de fonds de concours d'un minimum de 800 000 € pour la période 2017/2020 ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours d'un EPCI à une commune ne peut intervenir qu'en dehors d'une compétence exercée par l'EPCI ;

Considérant que l'opération d'investissement doit porter sur la création **d'un équipement structurant d'intérêt territorial à l'usage des habitants de l'agglomération du Libournais** et non des seuls habitants de la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Denis de Pile en date du 17 juin 2018 qui sollicite une aide financière de la Communauté d'agglomération d'un montant total de 500 000,00 € pour le financement d'un Pôle festif et culturel au domaine Bômale ;

Ce pôle regroupera les activités suivantes : une ludo-médiathèque (dont un atelier numérique et une salle de médiation culturelle), les espaces d'accueil du public et les locaux administratifs du centre socio-culturel « Portait de famille », le relais biblio.gironde, les lieux d'inscription aux activités extrascolaires communales et communautaires, une annexe à la mairie et divers espaces de réunions et ateliers. Le parc sera investi pour multiplier les activités et l'attractivité de l'équipement (festival de musique, cinéma de plein air,...)

Plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Travaux de réhabilitation, construction, aménagement du parc et du parking	3 616 084 € HT	COMMUNE (21,5%)	1 123 156,00 € HT
Etudes, autres	1 606 986 € HT	AUTRES FINANCEURS (68,9%)	3 599 914,00 € HT
		CALI (9,6%)	500 000,00 € HT
TOTAL	5 223 070 € HT	TOTAL	5 223 070 € HT

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 6 novembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint Denis de Pile de 500 000,00 € au titre de l'aménagement d'un pôle festif et culturel au domaine Bômale ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_236-DE

- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante du conseil municipal de la commune de Saint Denis de Pile ;

- de dire que ce fonds de concours sera débloqué selon les modalités suivantes :
  - versement d'un acompte de 50 % du montant du fonds de concours à la commune sur justification de l'accord du permis de construire du projet purgé des recours ;
  - le solde sera versé à l'achèvement du projet au vu d'un état récapitulatif des dépenses reflétant les factures acquittées par la Commune, visé par le Maire et le Receveur municipal.
    Si les dépenses réelles du projet présenté étaient inférieures au montant initial prévisionnel de moins de 5%, le fonds de concours resterait acquis à la Commune sans pour autant qu'une nouvelle décision du bureau de la Communauté soit nécessaire et à condition que la participation de la commune reste au moins égale au fonds de concours attribué pour l'ensemble de l'opération.
    Si l'opération n'est pas réalisée avant l'échéance de 3 ans, le fonds de concours devra être réaffecté au budget général de La Cali.

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 020 – service DFIN0 - opération 18CN053.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 20/11/2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_237-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-237 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018
L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_237-DE

FINANCES ET FISCALITE

COMMUNE DE LES EGLISOTTES ET CHALAURES : PARTICIPATION SUITE À L'ACCUEIL D'UNE MISSION ÉVANGÉLIQUE DE GENS DU VOYAGE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 portant modification des compétences de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Considérant les dépenses de remise en état effectuées par la commune de Les Eglisottes et Chalaures d'un montant de 4 950 € HT suite à l'accueil d'une mission évangélique de gens du voyage ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 6 novembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'effectuer une participation à hauteur de 80 % du montant HT à la commune de Les Eglisottes et Chalaures, soit un montant de 3 960 € au titre de l'accueil d'une mission évangélique de gens du voyage

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal chapitre 011 – compte 62878 – fonction 524 – service GVOY0.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 20/11/2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 26/11/2018
Reçu en préfecture le 26/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_238-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-238 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018
L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 26/11/2018
Reçu en préfecture le 26/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_238-DE

FINANCES ET FISCALITE
VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU SDIS DE LA GIRONDE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la délibération du 31 janvier 2017 portant sur la modification des statuts en application de l'article 97 de la loi du 7 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifiant l'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales relatif à la contribution des communes au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS),

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative au mode de calcul des contributions obligatoires basées sur la population de référence 2002 avec une évolution annuelle du taux de l'inflation,

Considérant que la population en Gironde entre 2002 et 2018 a crû de 271 370 habitants et que dans le même temps l'activité opérationnelle a évolué de 43% dont 80% relèvent des interventions de secours à la personne,

Dans ce contexte, le financement du SDIS se trouve face à une impasse où il en va de la sécurité des populations et des territoires.

Afin d'évoquer la problématique du financement du SDIS de la Gironde, un groupe de travail a été constitué par le Préfet de Région, réunissant le Président de la Métropole, les Présidents de La Cali, de la COBAN et de la COBAS, le Président de l'association des Maires de Gironde et le Président du Département.

Ce groupe de travail a proposé :

- Une montée progressive de rattrapage des écarts de cotisations liées aux réalités des populations desservies ;
- Une actualisation sous forme de contribution volontaire annuelle avec signature d'une convention annelle conclue entre le SDIS et les collectivités contributrices ;
- Une répartition plus adaptée aux fonctionnements et aux investissements du SDIS au cours des trois prochaines années.

Le besoin de financement supplémentaire du SDIS pour 2019 s'élève à 7.6 M€.

Sur les principes retenus par le groupe de travail, des négociations ont été engagées avec l'objectif principal de maintenir la qualité opérationnelle des services d'incendie et de secours. Il a été proposé de pallier au besoin de financement du SDIS par une contribution volontaire de Bordeaux Métropole, des EPCI et du département de la façon suivante :

- Bordeaux Métropole : 3.5 M€ dont 2 M€ en subvention d'investissement,
- Département : 2.9 M€ dont 2 M€ en subvention d'investissement,
- EPCI : 1.2 M€ de participation de fonctionnement.

Cette contribution volontaire inclut la réalisation par le SDIS des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

La contribution volontaire de chaque intercommunalité est calculée au prorata de sa population DGF 2018 par rapport à la population DGF 2018 des EPCI, hors Bordeaux Métropole.

L'évolution de la population de La Cali prise en compte pour l'actualisation étant de 17 336 habitants, la contribution volontaire pour 2019 s'élève à 125 740.12 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 6 novembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 26/11/2018
Reçu en préfecture le 26/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_238-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de verser au SDIS, pour l'année 2019, la contribution volontaire d'un montant de 125 740.12 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le SDIS lui permettant de verser cette contribution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 26 novembre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde